

**Délibération n°5**

*Objet : Marché public  
de travaux pour la  
reconstruction de la  
déchèterie située à  
Lafrançaise et la  
construction d'une  
recyclerie.*

*Date de convocation :*  
01/06/2010

*Date d'affichage :*  
01/06/2010

*Nombre de Membres  
en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
22

*Nombre de votants :*  
22

L'an deux mille dix,

le 8 juin 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, GRIMAL, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, M. LACOMBE suppléant de Mme PALMIE, M. PIERASCO suppléant de M. JOFRE, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, PARCELLIER, Messieurs CAZOTTES, CHERON, DUSSOCHAUT, GUTHMULLER, HEBRARD, QUET, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE.

Secrétaire de séance : Madame TAURAN.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de reconstruire la déchèterie située à Lafrançaise qui est désormais saturée et qui n'a aucune possibilité d'extension.

Il précise que ce projet a pour ambitions de favoriser un meilleur tri des déchets, d'apporter un service de qualité et de faciliter la gestion du site tout en maintenant un coût de fonctionnement limité.

Il rappelle à l'assemblée la délibération n°3 du 3 juin 2009 qui approuve l'acquisition de parcelles dans la Zone Artisanale du Rival à Lafrançaise d'une superficie totale de 10 667 m<sup>2</sup> au prix de 45 000 € nécessaire à la reconstruction de cette installation.

Il rappelle aussi la délibération n°5 du 10 décembre 2009 qui l'autorise à lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre. Il rappelle que la société Quercy Ingénierie a été retenue pour réaliser cette prestation.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de reconstruction de la déchèterie située à Lafrançaise et propose d'intégrer une recyclerie qui permet de détourner les déchets réutilisables tout en développant l'insertion professionnelle. Il précise que ce projet a été validé par le bureau du 3 juin courant.

Il présente le projet de dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de reconstruction de la déchèterie située sur la commune de Lafrançaise et de construction de la recyclerie dressé par le maître d'œuvre, Quercy Ingénierie.

Il précise que le montant des travaux est estimé à 671 206 € HT.

Compte tenu que ce montant est inférieur à 4 845 000 € HT, Monsieur le Président propose aux membres présents de conclure un marché passé en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

**Approuve** le dossier de consultation des entreprises dressé par la société Quercy Ingénierie, maître d'œuvre,

**Approuve** le principe de conclure un marché en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,

**Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour le lancement de la consultation.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE